

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017**

**Objet : Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la construction du Pôle Petite Enfance à Alaiï**

**Rapporteur : Marie RIEUSSEC**

La Ville de Tassin La Demi-Lune a prévu la construction d'un Pôle Petite Enfance sur le site du groupe scolaire d'Alaiï. Ce projet, inscrit dans le plan de mandat, doit œuvrer à la complémentarité et à la mutualisation recherchées entre équipements scolaires et petite enfance, voire accueil de loisirs, sur un même site.

Il s'agit également par cette opération de répondre à l'objectif de maillage de la commune en termes d'écoles et de lieux d'accueil petite enfance.

Enfin, il vise à accompagner le développement du quartier d'Alaiï. La construction d'infrastructures publiques, répondant aux besoins de toutes familles tassilunoises, doit en effet contribuer à l'essor et au développement de cette partie de la Ville.

L'opération prévoit la construction d'un Pôle Petite Enfance de près de 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles. Le nouvel équipement accueillera trois structures, avec une mutualisation importante des locaux. Sa capacité d'hébergement sera de 72 enfants :

- 30 enfants dans un Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- 24 enfants dans un Jardin d'Enfants (JE).
- 18 enfants dans un Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Le niveau de performance environnemental recherché du bâtiment est très haut, à savoir équivalent à un bâtiment à énergie positive, sans labellisation. A ce titre, la Ville va solliciter l'Agence De l'Environnement et De la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Etat (fonds de soutien à l'investissement public local) pour obtenir des financements. Ces deux partenaires potentiels allouent en effet des enveloppes destinées au financement de projets innovants en la matière.

D'autres partenaires habituels seront contactés : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Région et la Métropole, ainsi qu'un parlementaire.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Travaux	2 416 120,08 €	CAF	914 625,60 €
Mission de maîtrise d'œuvre	324 720,00 €	Etat - Fond de soutien investissement local	567 002,33 €
Indemnités des équipes non retenues	34 750,00 €	ADEME	199 550,00 €
Mission du programmiste	26 100,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000,00 €
Diverses missions annexes et études	33 321,55 €	Métropole de Lyon	50 000,00 €
		Réserve parlementaire	20 000,00 €
		Autres participations et autofinancement	1 033 833,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 835 011,63 €</b>		<b>2 835 011,63 €</b>

En ce sens, après avis favorable de la Commission Ressources réunie le 10 janvier 2017, il est proposé au Conseil municipal de valider ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite Monsieur Le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions pour la construction du Pôle Petite Enfance à Alaï, auprès des partenaires potentiels.